



Sessione di u 30 di ghjennaghju di u 2023
Session du 30 janvier 2023

Decisione N° 2023-4
Décision N° 2023-4

Appruntera di u Schema di i spazii è di i siti à meza natura
Elaboration du Schéma des espaces et sites de pleine nature

L'an deux mille vingt trois, le 30 janvier, la Chambre des Territoires convoquée le 16 janvier 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARENA Jean Baptiste, ARMANET Guy, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etait représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

FAZI Bianca à PAOLINI Julien
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MARIOTTI Marie Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles
PANZANI Jean Paul à PONZEVERA Juliette
VINCIGUERRA Alexandre à GIOVANNANGELI Gilles

Etaient absents et excusés : Mme et M.

MATTEI Flora, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, BERTOLOZZI Paul Antoine, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-4, relatif à l'élaboration du Schéma des espaces et sites de pleine nature.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

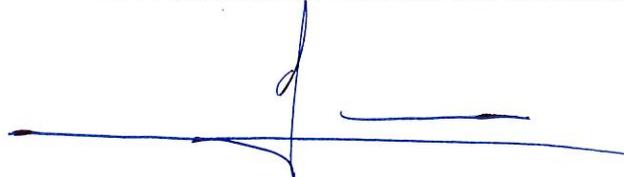
À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE de la présentation de la démarche pour l'élaboration du Schéma des espaces et sites de pleine nature, par les services de la Collectivité de Corse et des cinq axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Structurer l'offre relative aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature,
- Axe 2 : Animer la concertation territoriale,
- Axe 3 : Favoriser l'accès de tous aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature,
- Axe 4 : Accompagner un développement maîtrisé en respectant les espaces et milieux naturels par une démarche éco-responsable,
- Axe 5 : Assurer le développement et la promotion d'une économie durable en lien avec les atouts, notamment touristiques, des territoires.

SOUHAITE que la Chambre des Territoires et en particulier la commission ad hoc soient régulièrement informées de l'état d'avancement des travaux et associées à l'élaboration des futures fiches actions qui viendront décliner de manière opérationnelle le Schéma des espaces et sites de pleine nature.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni